

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 608

Artikel: Les femmes et les livres : la Fondation Schiller suisse et les femmes

Autor: M.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

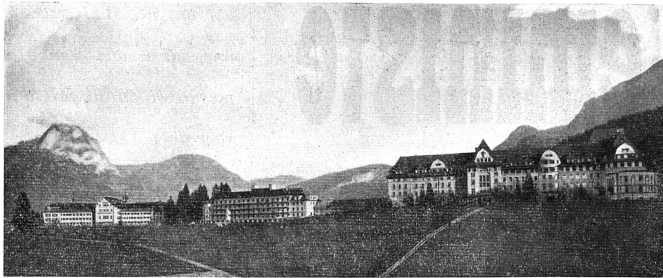
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CE QUE DES FEMMES ONT SU CRÉER, ORGANISER, FAIRE DURER...



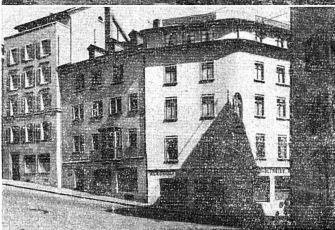
Le couvent d'Ingenbohl (Schwyz) fondé en 1845 par la Mère Theresia Scherrer, et dont les sœurs dirigent en Suisse 5 écoles et 7 hôpitaux.



La crèche modèle de Horgen, affiliée avec 61 autres institutions analogues, fondées et dirigées uniquement par des femmes, à l'Association suisse des crèches.



Le „Lindenhof“, maison pour femmes seules professionnellement occupées, construite à Zurich, par l'architecte Lux Guyer. Bâle, Lucerne, Winterthur possèdent aussi des maisons analogues.



Le „Charlemagne“, l'un des plus anciens des 16 restaurants de la Société féminine des restaurants sans alcool de Zurich. Celle-ci possède et exploite en outre 3 hôtels antialcooliques dont la renommée n'est pas à faire.

Clichés de la brochure „Femme Suisse“.

nément! Lorsque, par exemple, plus d'un candidat sera élu dans le même canton, ou lorsque la représentation d'une minorité s'avérera trop forte ou trop faible, faudra-t-il alors que des élus se retirent au bénéfice d'autres candidats qui auront réuni beaucoup moins de suffrages, comme c'est la règle lors de l'élection suivant le régime proportionnel du Conseil national? Une loi d'application réglerait certainement le procédé. Mais il est évident que les élections successives telles qu'elles sont pratiquées aux Chambres fédérales offrent infiniment plus de garanties pour exclure le hasard dans des nominations aussi importantes.

En conclusion, si j'étais élue le 25 janvier, je me verrais obligée de répondre par un «NON» à cette initiative qui forme un tout indissoluble. Mais, alors je mettrais en action tout mon pouvoir politique pour assurer la représentation à l'Exécutif du grand parti qui la réclame et qui y a droit, que ce soit en sacrifiant les sièges de d'autres partis y ont trop longtemps détenus sur un effectif de sept membres, ou en augmentant celui-ci d'un ou de deux membres, s'il le faut.

A. LEUCH.

IN MEMORIAM

Le 10 janvier est décédée, à Vevey, après une courte maladie, Mme Suzanne Durussel qui, à la Feuille d'Avis de Vevey, avait succédé à Mme Olive Faillietaz et y faisait, avec une fidélité et une conscience remarquables, des comptes-rendus de diverses réunions et plus particulièrement des réunions de femmes. Les assemblées du Suffrage féminin et de l'Union des Femmes n'avaient pas de plus fidèle collaboratrice que Mme Durussel, qui avait été pendant vingt-cinq ans institutrice primaire et de 1915 à 1940 maîtresse de calligraphie et de sténographie au Collège et Ecole supérieure de Vevey. Elle était membre fondateur et membre d'honneur de la section de Vevey de l'Association sténographique Aimé Paris, secrétaire de Pro Familia de Vevey.

La vie lui avait été dure; elle était, je crois, seule au monde. C'est sa fidèle domestique qui a fait part de son décès.

L'Union des Femmes de Lausanne a perdu, le 11 janvier, sa doyenne et une de ses membres les plus anciennes, qui a joué un rôle actif dans cette association; Mme Paul Roux-Kürsteiner était âgée de 90 ans et depuis longtemps la maladie la retenait chez elle, d'où elle suivait avec attention les événements, petits et grands. Elle était veuve depuis cinquante ans et avait élevé seule ses enfants. Femme très active, vive, ayant son franc parler, ayant des idées et les exprimant nettement, elle a été une bonne féministe; elle a compté parmi celles qui ont bataillé, à la fin du XIX^{ème} siècle et au commencement de celui-ci, pour améliorer le régime matrimonial de la femme dans le nouveau Code civil suisse; elle ne pou-

La répression de la prostitution aux Etats-Unis

Les grands déplacements de population (mobilisés, main-d'œuvre pour les armements) aux Etats-Unis entraîneraient certainement une grosse augmentation du volume de la prostitution et par conséquent des maladies vénériennes, si aucune mesure n'était prise pour y parer.

En pareil cas, la réaction traditionnelle des autorités consiste, dans beaucoup de pays, en un renforcement de la réglementation policière de la prostitution, voire même dans l'ouverture de maisons de tolérance spéciales pour la troupe. Dès la guerre de 1917-18, l'armée américaine adopta une politique diamétralement opposée: les maisons de tolérance françaises furent fermées au corps expéditionnaire américain, et bien que près de 7.000.000 de journées aient été perdues par l'armée et la marine américaine du fait de maladies vénériennes, le taux de ces dernières fut faible par rapport aux autres armées.

Ce succès relatif a conduit le Congrès américain à voter une loi, approuvée en juillet dernier par le président Roosevelt, permettant aux administrations de la guerre et de la marine, de «prohiber (sic) la prostitution dans un périmètre raisonnable autour des établissements militaires ou navals». Indépendamment de cette loi, les maisons de débauche étaient déjà prohibées dans 46 Etats; 42 Etats pussent le simple fait de s'adonner à la prostitution.

La nouvelle loi «prohibe» dans le périmètre, qui sera fixé par les secrétaires de la Guerre ou de la Marine, tout acte de proxénétisme, tout appui donné à la prostitution. On doit s'en réjouir, car l'expérience montre que frapper celui qui profite de l'immoralité d'autrui constitue la seule manière efficace de diminuer le volume de la prostitution par la voie pénale. Mais cette loi nouvelle va plus loin encore: elle interdit tout acte de prostitution. Ceci choque à première vue nos concepts de la liberté individuelle, mais peut pourtant se défendre du point de vue de la théorie de la liberté: si «la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui», il faut reconnaître qu'une démocratie, ayant besoin de tous ses membres pour sa défense, peut aussi bien leur interdire des actes nuisibles à leur santé que des mutilations volontaires.

C'est d'un point de vue pratique que la mesure nous semble discutable. Est éminemment mauvaise toute loi nécessairement vouée à être

trop souvent violée impunément. Or, comment veut-on contrôler les relations sexuelles de populations immenses? et en outre s'assurer si elles tombent sous la définition de la prostitution? Cette difficulté est particulièrement grande en ce qui concerne les partenaires masculins. La loi, comme celle de 18 Etats membres des Etats-Unis, entend punir les deux partenaires; elle précise même que les codes pénaux militaires et naval pourront trouver leur application à l'égard des délinquants militaires. Le fait que, pendant la précédente guerre mondiale, les soldats américains qui contractaient une maladie vénérienne étaient traduits devant les tribunaux militaires, laisse prévoir une répression effective, même contre des hommes, quand ils seront pris en faute. Mais il paraît certains que ceux-ci seront moins souvent poursuivis que les prostituées; une grande proportion de celles-ci sera connue du public et de la police, tandis que les prostituants ne le seront pas. Il y a là une injustice propre à ruiner tout le système.

Une autre imperfection réside dans l'égalité des peines prévues contre toutes les violations de cette loi: le maximum d'un an de prison et de 1000 dollars d'amende est trop faible contre un trafic de chair humaine, et bien supérieur au tort social que cause un être humain en donnant son corps ou en en profitant moyennant paiement. Enfin ce système de «périmètre», déclarant illicite ici ce qui reste permis un kilomètre plus loin, nuit au principe de la condamnation absolue par la conscience sociale, alors que justement cette opinion publique est nécessaire à la répression durablement efficace d'une infraction. Le domaine de la répression du proxénétisme est l'un de ceux où il est urgent que le Congrès reçoive des compétences gardées jusqu'ici par les Etats, par suite d'un «cantonalisme» dont heureusement la Suisse s'est débarrassée depuis longtemps dans ce domaine.

On jugera l'arbre à ses fruits. La loi est valable jusqu'au 15 mai 1945. Espérons qu'elle sera modifiée avant ce terme, Mr. R. A. Vonderlehr, médecin général adjoint à la division des maladies vénériennes du Service de la Santé publique des USA, a très justement appelé, dans une réunion de l'Association canadienne d'hygiène publique, tenue à Québec en juin dernier, que le «piège» d'identifier la lutte contre les maladies vénériennes en temps de guerre avec la politique à long terme de lutte contre la syphilis et la blennorragie devait être évité.

Th. de F.



Les femmes et les livres

La Fondation Schiller suisse et les femmes

Avec notre confrère zurichois, le Schw. Frauenblatt, nous relevons les noms de celles de nos compatriotes, dont la Fondation Schiller a, suivant sa coutume, acheté un certain nombre d'exemplaires d'une de leurs œuvres pour les répartir entre les membres de la Fondation, apportant de la sorte une aide matérielle et un encouragement intellectuel aux bénéficiaires. Ce sont, pour les femmes auteurs de langue allemande: Ruth Blum (Blauer Himmel, Grüne Erde), Marie Bretscher (Die Magd Brigitte, — dont la traduction en français a été signalée dans nos colonnes), Esther Landolt (Ewige Herde) et Mary Stoman-Lavater, dont notre collaboratrice Marianne Gagnebin a parlé ici même à plusieurs reprises, et dont le dernier ouvrage, non encore traduit, est consacré à La grande Catherine et l'âme russe.

Les femmes auteurs romandes ainsi distinguées sont Hélène Champvent, avec son volume Enfance, dont nous avons parlé lors de sa parution, et

Evelyne Laurence, auteur de poèmes, que nous avons toujours signalés à nos lecteurs, et dont le dernier, intitulé: Renaissance, a été acheté par la Fondation. Enfin, une romancière romanche, Angelina Vonmoos, clôt la liste avec L'amour de Nina.

M. F.



Glané dans la presse...

Une vraie artiste

Dans la revue Reflets... Jean Hercourt évoque la physionomie et le talent de l'artiste genevoise, trop tôt disparue, Emma Salzmann:

...Née à Vallorbe en 1891 et originaire de St-Prex, Emma Salzmann passa son enfance à Montreux et fit ses écoles dans cette ville. Son frère, Louis Salzmann, animé de forte dispositions pour le dessin, sa famille s'installa en 1904 à Genève, pour permettre à ce dernier de suivre des cours à l'Ecole des Beaux-Arts. A cette époque, Emma Salzmann désirait se lancer dans l'architecture. Mais des circonstances imprévues l'obligèrent à faire un apprentissage de couturière. «Pique-pattes», selon sa propre expression, elle devait le demeurer quelques années, pour peu à

peu se faire un nom dans la haute couture. De toutes parts des personnalités, dont Isadora Duncan n'était pas la moindre, venaient se faire habiller dans son atelier. Il me souvient, me disait-elle en me parlant de cette époque, d'avoir créé pour une grande pianiste une robe de style, se terminant par une longue traîne imitant la queue flamboyante du paon. Cette robe avait si fortement impressionné le public, qu'un chroniqueur parisien qui l'avait confectionnée!

Quand bien même la couture lui permettait déjà d'exercer son imagination, elle devait bientôt trouver ce domaine trop restreint. Depuis longtemps déjà la travaillait le besoin de peindre. Ce qu'elle fera d'ailleurs, sans toutefois jamais délaisser la couture, puisque c'est à l'aide de l'aiguille qu'elle devait s'exprimer! Se trouvant un jour à St-Prex, prise soudain d'un fort désir de peindre, sans même penser un instant à se procurer tubes, couleurs, palette et pinceaux, elle se servit de laines. Ainsi naquit sa première œuvre, L'Eglise de St-Prex. D'autres toiles devaient suivre cette réussite: Tête de chien, L'Homme au chapeau gris, Bouquet violet, Pipes, Henri Mugnier, et enfin son chef-d'œuvre, L'accordéoniste. La simplicité de son attitude et des moyens employés devait tout naturellement se reporter dans ce genre où une sobriété saisissante se révèle dans les gestes de ses personnages et les atmosphères qui les circonscrivent...

...Sa grande richesse intérieure, elle devait encore la déployer dans le domaine de la décoration où ses innovations ne se comptent plus. Citons ses panneaux en feutres découpés, créés

spécialement pour les intérieurs modernes. Elle avait remarqué qu'une peinture, si petite soit-elle, déséquilibrerait parfois certains intérieurs cubiques et ne s'accorde guère avec la rigidité des meubles en tubes d'acier. Ses panneaux, conçus à mi-chemin de la peinture et de la décoration, lesquels examinés séparément perdent beaucoup de leur saveur et de leur signification, ont le pouvoir de créer une heureuse transition entre les parois d'un intérieur et l'ameublement.

...Ses dons de couturière exceptionnelle, alliés à ses dons de décorateur, devaient faire d'elle une de nos meilleures costumières. On se souvient de ses costumes de la Nique à Satan, de certaines revues du Kursaal ou du Casino. Mais elle se plaignait de n'avoir jamais pu donner toute sa mesure dans ce genre, limitée qu'elle se trouvait par les goûts de ses clients. Une seule fois pourtant on lui laissa toute initiative: ce fut à l'une des dernières revues du Casino, où grâce à l'intelligence de M. et Mme Fradel, elle eut l'occasion de créer cette inoubliable scène des Bonshommes de bois.

...En 1932, Emma Salzmann s'était lancée dans le tissage, et j'espère que le temps conservera longtemps encore ses tissus fauves et robustes qui sortirent de ses métiers de la rue du Conseil Général et de la Cité. Tissus rugueux et chauds, où plus qu'ailleurs s'exprimait sa diction pour les tonalités primitives. Couturière, décorateur, tisserande, brodeuse, Emma Salzmann possédait toutes les qualités requises pour s'imposer comme ensemblier. C'est ainsi qu'elle créa, pour des particuliers des intérieurs d'une grande tenue et que ne déparait jamais une faute de goût ou de mesure...